

REMARQUES FINALES

Un vieil adage espagnol affirme que l'espèce humaine est la seule, de tout le règne animal, à trébucher deux fois sur la même pierre. La lutte contre le financement du terrorisme, qui a suscité un large consensus international après les attentats du 11 septembre 2001, illustre cette tendance à oublier les dérapages du passé. Mise en branle avant même que la riposte militaire soit déclenchée, la mobilisation générale contre les réseaux financiers du terrorisme prend appui sur une logistique analogue à celle qui n'a pas donné les résultats escomptés dans le cadre de la lutte antiblanchiment. La « bonne santé » des marchés de la drogue et de la corruption, que le resserrement de surveillance financière était censé disloquer, constitue l'exemple le plus frappant de cet échec.

Les adaptations ont été mineures et peut-être un peu trop hâtives. L'obligation de vigilance faite aux établissements et intermédiaires financiers a été élargie aux transactions suspectes liées au terrorisme. Les avoirs des personnes et entités en collusion avec des terroristes peuvent être gelés suivant des procédures plus ou moins expéditives. La fourniture de ressources économiques ou de services financiers aux terroristes est interdite et punie. La supervision des systèmes informels de remise de fonds est désormais considérée comme prioritaire. Enfin, le contrôle des organismes de bienfaisance, soupçonnés de collecter des fonds pour la Guerre sainte, se met lentement en place.

Si la campagne internationale contre le financement du terrorisme se fonde, *grosso modo*, sur un élargissement du champ d'application des mesures antiblanchiment en vigueur depuis le début des années 1990, il semble toutefois juste de croire que peu de leçons du passé ont été effectivement retenues.

La perception des organisations criminelles, qui conditionne fortement les moyens aménagés pour les combattre, demeure cruciale. Une perception faussée de la cible et de ses ressources signifie non seulement que tous les efforts sont voués à l'échec, mais notamment, et surtout, que les agences répressives auront du mal à reconnaître leur égarement et persisteront dans l'erreur. Le régime international de contrôle de stupéfiants, qui a érigé en précepte l'existence de cartels de la drogue et du narcoterrorisme, semble aussi incapable de saisir la complexité des filières de trafic que de modifier ses propres stratégies. La lutte contre la corruption est également entravée par les postulats que véhiculent les instruments normatifs.